CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX DISTRIBUTEURS EN LIGNE

1. VENDEUR ET OBJET

Vendeur : EFFIK S.A au capital de 1.550 654, 40 € - R.C.S Nanterre 387 968 464 – Immeuble Le Newton – 11, rue Jeanne Braconnier – 92360 MEUDON – France /Tél. : + 33 (0)1 41 28 20 20 - Site internet : http://www.effik.fr

Objet : Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits du catalogue EFFIK. Elles sont accessibles sur le site internet EFFIK à la rubrique « Conditions générales de ventes ». Elles sont également disponibles sur demande.

Les présentes CGV portent exclusivement sur des produits dont la vente au détail n'est pas réservée aux pharmaciens par l'article L.4211-1 du Code de la santé publique. EFFIK ne fournit à l'acheteur aucun médicament ni produit relevant du monopole pharmaceutique. L'acheteur s'interdit d'en commander. EFFIK peut refuser toute commande contraire à cette stipulation et suspendre les livraisons en cas de manquement

Le fait de passer commande implique l'acceptation irrévocable, entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, ou de toute déclaration verbale, qui n'ont qu'une valeur indicative.

On entend par passation de commande le fait pour l'acheteur de signer et/ou d'apposer son cachet sur le bon de commande ou de transmettre sa commande par voie électronique (e-mail, EDI, plateforme du distributeur), qui devient, dès lors, une commande définitive.

Les présentes Conditions Générales sont applicables en France Métropolitaine (ci-après « Territoire »).

2. OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

L'acheteur est un professionnel immatriculé, établi en France métropolitaine, qui exploite un ou plusieurs sites de vente en ligne dont il communique les adresses à EFFIK. Il déclare ne pas être titulaire d'une officine de pharmacie et s'engage à ne pas se présenter comme tel.

Les dispositifs médicaux fournis par EFFIK sont des dispositifs médicaux conformes au Règlement (EU) 2017/745 (MDR).

L'Acheteur s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en tant que distributeur au sens dudit Règlement.

Le site de l'acheteur identifie clairement son exploitant, présente les produits conformément à leur étiquetage, à leur notice et aux allégations autorisées, sans altérer les informations fournies par EFFIK, et ne les présente pas comme des médicaments ni n'en revendique de propriétés thérapeutiques non autorisées. L'acheteur fixe librement ses prix de vente ; les prix conseillés par EFFIK n'ont qu'une valeur indicative.

3. FORMATION DU CONTRAT

Une commande devenue définitive ne peut être annulée faute de quoi, l'intégralité du prix des produits sera facturée à l'acheteur, facture considérée comme immédiatement exigible.

EFFIK se réserve néanmoins le droit, s'il a des raisons légitimes et dûment justifiées de considérer que celui-ci sera dans l'impossibilité d'honorer le prix aux échéances convenues :

- d'exiger une garantie financière sérieuse ou un paiement avant livraison, étant précisé que le paiement s'entend de l'encaissement du prix, et/ou
- d'annuler une commande en cours, même devenue définitive.

4. OPPOSABILITE

Aucune condition des présentes CGV ne sera réputée être écartée, sauf condition particulière acceptée formellement et par écrit par EFFIK. L'acheteur entend renoncer à l'application de ses propres conditions générales d'achat.

Par ailleurs, le fait qu'EFFIK ne se prévale pas de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Seule la dernière version des CGV communiquée à l'acheteur est applicable et remplace toute version antérieure à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les commandes devenues définitives restent soumises à la version applicable à leur date.

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- Les potentielles conditions particulières acceptées par les parties ;
- Les présentes conditions générales,
- Le bon de commande.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaudra.

6. MODALITES ET DELAIS DE LIVRAISON

La livraison est réalisée, pour toute commande supérieure ou égale à cent vingt-cinq euros hors taxe (125€ HT), par un expéditeur ou un distributeur désigné par EFFIK, Franco de port à l'adresse indiquée par l'acheteur à la commande.

Toute commande d'un montant inférieur à cent-vingt-cinq euros hors taxe (125€ HT) pourra légitimement être refusée par EFFIK ou être acceptée avec une refacturation des frais de transport à l'acheteur.

Les délais de livraison sont fournis à titre indicatif, les dépassements de délai ne peuvent donc donner lieu à dédommagement, à retenue, ou à annulation des commandes, sauf accord exprès et préalable d'EFFIK.

EFFIK se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles.

EFFIK pourra être déchargée de son obligation de livraison en cas de force majeure ou de cas fortuit tel que des événements politiques, l'irrégularité dans les livraisons de matières premières, l'interruption ou le retard dans les transports, etc..., que ces événements soient subis par EFFIK ou par ses fournisseurs. Dans de tels cas, EFFIK est autorisée à suspendre ses engagements et à prolonger les délais communiqués, ou à résilier toute commande concernée, même devenue définitive.

Pour l'exécution des commandes, EFFIK a désigné un dépositaire ,agissant pour son compte pour la livraison, la gestion des réclamations et le suivi des paiements. Ses coordonnées figurent dans l'article 7 des présentes.

7. RECEPTION ET RECLAMATION

A réception de commande, l'acheteur est tenu de vérifier la conformité des produits livrés et de communiquer, le cas échéant, toute anomalie constatée.

Sans préjudice de toutes actions vis-à-vis du distributeur, toutes réclamations relatives aux vices apparents ou à la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau d'expédition doivent impérativement être formulées par l'acheteur, dans les trois (3) jours ouvrés qui suivent la livraison des produits, par téléphone au 01 40 94 99 15 ou par email à l'adresse du dépositaire : relationclient@movianto.com

Passé ce délai, aucune réclamation relative aux vices apparents ou à la non-conformité des produits livrés ne sera recevable.

8. CONSEQUENCES DU RETOUR

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés dûment constatés et reconnus par EFFIK, l'acheteur pourra en obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité et de tous dommages et intérêts.

9. PRIX

Les prix afférents à la commande des produits sont indiqués au préalable par EFFIK pour l'année civile en cours.

EFFIK pourra convenir d'une modification de prix qui devra avoir été notifié au plus tard un mois avant la date d'application de ladite modification ou au plus tard dans les 72h suivant la parution au JO

Les prix sont affichés en euros, en montant H.T, ainsi que le taux de TVA. Tout changement du taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur les prix des produits.

Commandes en cours : les produits sont facturés au prix applicable à la date de la commande.

Déremboursement ou radiation. : la modification ou la suppression du remboursement d'un produit n'ouvre droit à aucune annulation, retour ou indemnité, sauf dispositions réglementaires contraires ou accord écrit d'EFFIK.

10. MODALITES DE PAIEMENT

Les factures sont payables par virement bancaire dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de facture remise au jour de la livraison, sauf conditions particulières établies entre l'acheteur et EFFIK.

Constitue un paiement au sens des présentes conditions, l'encaissement, à l'échéance convenue, de l'intégralité de la facture. En cas de relance écrite restée sans effet sous 8 jours, le dépositaire agissant pour le compte d'EFFIK, pourra procéder au blocage de cet acheteur. Le déblocage aura lieu dès le paiement accepté.

La mise en place d'un paiement d'avance pourra également être exigée par le dépositaire afin d'éviter le blocage des commandes.

Le refus de l'acheteur de procéder au paiement d'avance en cas de demande justifiée par le distributeur ouvrira droit, au choix d'EFFIK, d'annuler tout ou partie des commandes en cours ou de prononcer l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

11. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions légales, en cas de retard de paiement d'une facture à l'échéance, des pénalités calculées au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture impayée seront dues. Ces sommes sont exigibles de plein droit, sans relance ou mise en demeure préalable, et commencent à courir suivant la date de règlement prévue sur la facture sans préjudice des autres conséquences qui pourraient découler de ce retard.

L'acheteur devra également payer tous les frais d'impayés ainsi que tous les frais exposés par EFFIK pour le recouvrement y compris en cas de recouvrement contentieux des sommes dues. Les pénalités de retard peuvent se cumuler avec tous dommages et intérêts auxquels EFFIK pourrait prétendre du fait du non-paiement ou du retard de paiement en cause.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, dénominations commerciales, logos et autres signes distinctifs apposés sur les Produits demeurent la propriété exclusive d'EFFIK.

L'acheteur s'interdit formellement d'altérer, reproduire, modifier, dénaturer, ou supprimer en partie ou en totalité, les marques, les quantités, les logos, les notices, les spécifications, les garanties et les noms commerciaux relatifs aux produits ou tels qu'ils

apparaissent sur les produits. L'acheteur est autorisé à les utiliser uniquement dans le cadre de la commercialisation loyale des Produits, pour les besoins strictement nécessaires à leur distribution. Toute utilisation à d'autres fins, notamment à des fins promotionnelles ou publicitaires, est interdite sans l'autorisation écrite préalable d'EFFIK.

13. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises d'EFFIK est conditionné au complet paiement du prix par l'acheteur. De convention expresse, EFFIK pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses marchandises en possession de l'acheteur, ces dernières étant conventionnellement présumées être celles impayées, et EFFIK pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. L'acheteur s'interdit donc de revendre ses stocks préalablement au complet paiement.
En cas de défaut de paiement, les marchandises devront être restituées à EFFIK, et ce, à première demande écrite de celui-ci, aux frais et risques exclusifs de l'acheteur, sous réserve de l'exercice de tout autre droit d'EFFIK.
Il est établi que le transfert des risques inhérents aux produits sont transférés à l'acheteur au jour de la livraison, ce dernier ayant notamment la responsabilité du stockage des produits dans des conditions adaptées et adéquates.

14. TRIBUNAUX COMPETENTS - LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français et toute contestation inhérente à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes qui ne pourra être résolue à l'amiable sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Nanterre.

15. RESPONSABILITE

EFFIK ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat dû à un cas de force majeure ou à la faute de l'acheteur. EFFIK ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation, ou d'une mauvaise exploitation des produits vendus en pharmacie par l'acheteur.
Il est établi que la responsabilité d'EFFIK ne pourra en aucun cas être recherchée pour des pertes de profit, pertes de vente ou tous autres dommages immatériels indirects. La responsabilité d'EFFIK est plafonnée, en tout état de cause, au montant de la commande concernée sauf en cas de dommage corporel, de faute lourde ou dolosive, ou de manquement à une obligation essentielle.

16. DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à se conformer aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Ainsi en cas de collecte de données personnelles, les Parties s'engagent à traiter ces données de manière confidentielle en respectant toute mesure de protection et de sécurité nécessaire au traitement de ces données. Par ailleurs, toutes données collectées dans le cadre de l'exécution des présentes seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans. L'acheteur pourra exercer ses droits auprès du Délégué à la Protection des Données par email à l'adresse dpo@effik.fr.

ARTICLE 17 – ETHIQUE ET COMPLIANCE

L'acheteur s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, la fraude, le blanchiment d'argent et plus généralement l'ensemble des règles relatives à l'éthique des affaires.
L'acheteur déclare et garantit ainsi que :
Ni lui, ni aucun de ses dirigeants ou employés n'a commis ou ne commettra à aucun moment un acte ou une conduite qui constituerait une infraction au titre des lois et réglementations anticorruption, anti-blanchiment, lutte contre le travail illégal, concurrence, et règlement européen sur la protection des données à caractère personnel ;
Il n'a pas, directement ou indirectement, accepté, sollicité, offert, payé ou conféré, promis de payer ou de conférer, et il n'acceptera pas, directement ou indirectement, de solliciter, d'offrir, de payer ou de conférer, de promettre de payer ou de conférer, tout avantage ou bénéfice indu de quelque nature que ce soit à ou de la part d'un tiers ;
Il ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter l'exécution de ses obligations et garantit qu'il n'a aucun intérêt direct ou indirect dans des activités ou des relations susceptibles d'affecter l'objectivité, l'intégrité, l'indépendance et l'exécution de ses obligations. L'acheteur s'engage à informer immédiatement EFFIK de toute situation, relation ou événement susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts.